



Réseau ENDA Tiers-Monde

Comprendre le processus « l'agenda 2030 » et faire des ODD une réalité

Résumé

Basée sur l'expérience d'enda, l'opérationnalité du post-2015, des ODD et plus généralement du développement durable passe par la recherche de compromis (ou d'un contrat social) au niveau national et international. Ce fut une des erreurs des OMD de passer outre à ce préalable.

La valeur ajoutée des ODD ne sera matérialisée que si les ODD sont effectivement mis en œuvre

Il existe déjà tout un ensemble d'accords, de conventions, d'agréments, etc. au niveau international. Qu'est-ce qu'apporte en plus les ODD ? On sait que historiquement, les accords antérieurs, en particulier celui de Rio 92, se caractérise par leurs inachèvements, c'est d'ailleurs pourquoi le texte de Rio + 20 reprend tous ces engagements et que, finalement, les nouveaux engagements sont très restreints. Ce qui signifie que les ODD (nouvel engagement) ont un rôle majeur à jouer à la seule condition qu'ils soient effectivement mis en œuvre. C'est le premier défi.

Partir de l'existant et de ses réalités

Les ODD, « universels » par définition dans le texte de Rio+20, vont s'appliquer à des pays qui ont des circonstances nationales et des préoccupations différentes. Faire éclore dans chaque pays ces différences, c'est mettre en place une démarche ou des procédures, qui, pas à pas, vont construire ce qu'on a coutume d'appeler une « économie ». C'est donc tout à la fois de l'expérimentation et de l'apprentissage qu'il faut développer. La manière de mettre en œuvre les ODD l'emporte ici sur la substance elle-même.

Construire le compromis

A priori, toute transformation n'est pas, par définition, favorable à tous les acteurs. Les antagonismes existants, les barrières et blocages aux transformations en sont la

manifestation patente et faire croire systématiquement au « win-win » à court terme est illusoire. Si Rio 92 peut être considéré comme la « mise en politique » du développement durable, la « mise en économie » par les ODD et leur gouvernance est génératrice de perdants (en particulier l'incertitude sur les gains peut être supérieure aux coûts de l'action).

Le passage au protagonisme est la démarche qui consiste, dans l'opérationnalisation du développement durable, à construire un compromis interne aux pays ou aux régions. C'est le « contrat social » évoqué précédemment qui posera alors le problème des « compensations », condition du « win-win » à long terme, c'est-à-dire dans le futur que nous voulons.

La nouvelle gouvernance du DD doit avoir comme objectif (c'est un défi) la cohérence des compromis internes aux pays et au niveau international.

Les compromis nationaux sont un préalable à l'existence d'un compromis international. En effet, une des causes de l'échec de la mise en œuvre de Rio 92 et des ODD est que la communauté internationale a prescrit ce qui est « bon » pour les autres (PED) sans s'appliquer « à soi » les mêmes règles.

C'est une des chances de l'universalité des ODD. Leur opérationnalité doit également être universelle, ce qui impose la mise en cohérence des processus du niveau national au niveau international. C'est un défi pour les nouvelles institutions du développement durable (engagement de Rio+20) d'assurer cette cohérence dans la mise en œuvre.

De la compréhension à la réalité

Pour le réseau enda, il s'agit, dans cette mouvance, de **développer et mettre en œuvre un programme ciblé de renforcement des capacités en vue d'appuyer, en particulier, les plans nationaux et locaux qui intègre les ODD et qui soit basé sur les approches et expériences d'enda. Ce programme est axé autour de la mise en place d'un mécanisme indépendant de suivi et d'évaluation.**

Une première phase consiste à développer et appliquer le concept au sein du réseau ENDA.

Phase 1 – Application du concept au réseau ENDA

Etape 1. Comprendre les ODD dans les entités et opérationnaliser les cibles

Etape 2. Au-delà des ODD : Passer des objectifs aux critères de DD (voir présentation et explication grille)

Phase 2 – Phase explicative et de plaidoyer auprès des décideurs locaux, communautés rurales, et instances de tutelle au niveau national

Phase 1 – Application du concept au réseau ENDA

Etape 1. Comprendre les ODD dans les entités et opérationnaliser les cibles

Bref rappel - Du processus « post 2015 » à la réalité

Enda a, depuis ses débuts dans les années 70, érigé la lutte contre la pauvreté comme objectif majeur du développement. L'appui direct aux populations à la base et aux communautés constituait ainsi le moyen d'intervention pour atteindre l'objectif fixé. Il s'agissait principalement, à partir des besoins de base exprimés par les populations, de voir en participation avec elles quelles étaient les solutions appropriées et à un coût accessible pour satisfaire ces besoins aussi bien en accès à l'eau, à l'assainissement, à la santé, à l'énergie, à l'éducation, etc.

Il s'agissait également, par le plaidoyer, de faire comprendre aux décideurs comment les solutions préconisées par Enda pouvaient (ou devaient) influencer les politiques nationales de développement et sectorielles dans le cadre des objectifs de la planification nationale. Ce qui n'a pas souvent été le cas dans ces périodes même s'il est généralement admis que la référence aux objectifs économiques, sociaux et autres politiques dans les pays concerne la planification du développement.

Concrètement, l'histoire est jalonnée de corrections successives à ces planifications nationales avec comme apogée, les plans d'ajustement structurels des années 1980 et suivantes qui, au-delà de simples corrections ont porté des transformations dans le mode de fonctionnement des économies en particulier par la déréglementation et la modification des structures d'interventions des Etats, engendrant les crises sociales que l'on connaît et qui ont accru la situation de vulnérabilité et de pauvreté des populations. Il faut dire que sur ces périodes, la lutte contre la pauvreté n'était pas mise en exergue face aux objectifs de croissance économique qu'on assignait aux gouvernants. Pour le Continent africain, ce type d'évolution a rythmé l'évolution des pays depuis la période des indépendances jusqu'au début des années 90.

Mais, de notre point de vue, ce qui est le plus pathétique au-delà de l'accroissement de la pauvreté, réside dans le fait que les populations elles-mêmes ont généralement été exclues de l'élaboration de tous ces processus qui pourtant les concernent.

L'encadrement de la lutte contre la pauvreté par les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)

Il faut attendre le Sommet de la terre de Rio en 1992 - plus de 2500 recommandations et trois conventions majeures : Changements climatiques, biodiversité et lutte contre la désertification - pour que la communauté internationale inscrive la participation des populations dans l'élaboration des Agenda 21, qui fixent les objectifs de développement à plusieurs niveaux : du national au local.

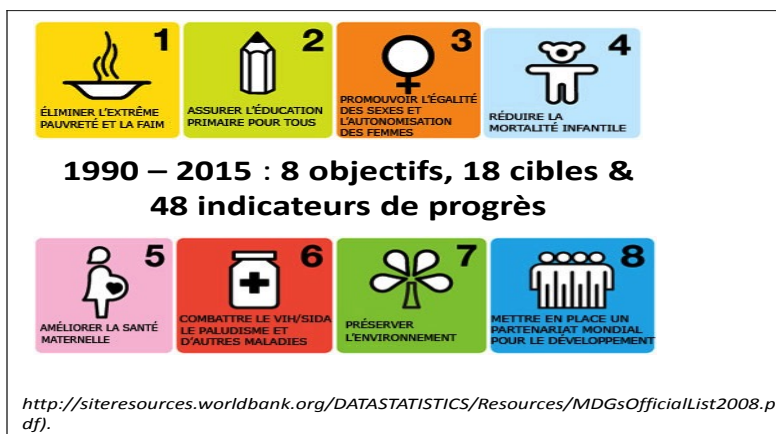
On peut avancer que le **développement durable est né** et que sa gouvernance est assurée par les instances multilatérales « ad hoc » relevant du système des Nations Unies.

Le développement n'est plus simplement orienté vers la croissance économique et doit prendre en compte, de manière intégrée, les aspects sociaux et environnementaux.

Il faut dire que les résultats du développement enregistrés depuis les indépendances révèlent une persistance, voire une augmentation, des populations pauvres dans l'ensemble des pays en développement, ce qui dénotait à souhait le fait que les politiques préconisées et pratiquées relevaient d'un paradigme inapproprié. Les grandes organisations internationales, comme le FMI et la Banque Mondiale, devaient donc revoir leurs copies. En d'autres termes, on ne peut attendre les seuls effets économiques de la croissance pour lutter contre la pauvreté il faut se fixer directement des objectifs de lutte contre la pauvreté¹.

Cette approche sera concrétisée, en 2000, lors de l'AG des NU, par la décision de fixer, pour 2015, huit (8) objectifs de développement durable sur la base de 1990 (voir schéma ci-dessous). Ces objectifs sont assortis de 18 cibles et de 48 indicateurs de progrès.

¹ Pour plus de détails, voir « La gouvernance du développement durable à RIO+20 : pour la fin du système oligarchique ! » Jean-Philippe Thomas - ENDA Tiers Monde - 2012, 6 pages. Endatiersmonde.org et enda.jp.thomas@gmail.com



Dès 2002, le « Sommet Mondial sur le Développement Durable » (Johannesburg), prendra des décisions d’opérationnalité dans les sens du développement durable, entre autres, sur l'eau, l'énergie, la santé, l'agriculture et la diversité biologique. Il faut y ajouter le renforcement des partenariats entre le nord et le sud et entre les secteurs publics et privés (PPP). Ces décisions doivent permettre de renforcer les possibilités d’atteindre les OMD en 2015.

Une première question se pose et s’est posée. Faire définir par la communauté internationale les priorités de lutte contre la pauvreté n’est-il pas une atteinte à la souveraineté des pays ? N’est-ce pas une nouvelle forme d’interventionisme néo-libéral prenant le relai des plans d’ajustement structurel ?

Faisons abstraction du processus « post 2015 » en cours pour s’interroger succinctement sur les difficultés à atteindre les OMD.

Tout d’abord les OMD n’ont pas été établis suivant une démarche de participation mais « imposés » aux pays en développement. Ils devenaient ainsi les piliers ou les jalons autour desquels devaient s’organiser les politiques économiques, sociales et sectorielles des pays. Ils sont compartimentés, c’est-à-dire qu’ils ne reflètent pas les enjeux individuels qui, dans la réalité, sont interconnectés : par exemple, la santé est une pré-condition pour l’éducation et la santé dépend de la réduction de la pauvreté aussi bien que d’un environnement sain ; l’accès à l’eau, à l’énergie et à la nourriture sont reliés.

En « isolant » la pauvreté interne à chaque pays, on la déconnecte des mécanismes qui la fabrique en particulier le modèle mondial producteur d’inégalité. Il n’y a donc pas de vision du développement on se contente d’orientations éminemment quantitatives. Pour certains, c’est la politique du « chiffre. Ce qui, de plus, occulte tous les mécanismes qui touchent à la gouvernance.

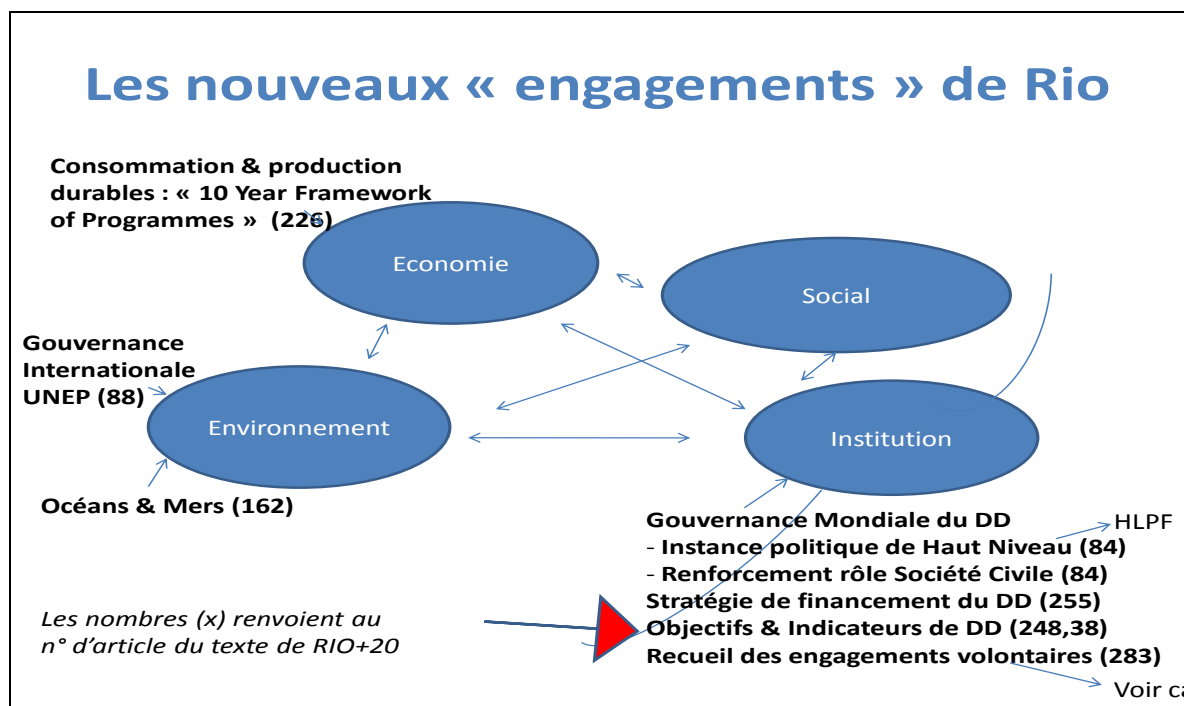
Bref, autant d’éléments dont il faudra tenir compte dans la mise en œuvre du post 2015.

Avant cela, un premier bilan s'impose pour les entités du réseau ENDA.

- Les OMD ont-ils été atteints dans votre pays ? Il s'agit de se référer principalement aux rapports pays présentés aux NU en 2015.
- Dans vos secteurs d'intervention, quels sont les causes majeures de la non-atteinte des OMD ?
- Quels ont été les apports de votre entité pour l'atteinte des OMD dans vos secteurs d'intervention ?

Le passage aux ODD

En 2012, devant les difficultés d'atteindre les OMD en 2015 et la persistance de la pauvreté, en particulier, en Afrique, la communauté internationale lors du sommet de la terre « L'avenir que nous voulons », dit RIO+20, s'est accordé sur des engagements repris et schématisés ci-dessous par rapport aux « piliers » du développement durable.



Au seuil de 2015, les questions posées précédemment pour les OMD sont toujours d'actualité, d'autant que la communauté internationale s'apprête à faire succéder, aux OMD, une nouvelle batterie d'objectifs de développement durable (ODD) applicables à l'ensemble des pays et dont la définition est reprise ci-dessous (engagement de Rio 2012).

Parmi ces engagements il s'agit de se fixer des objectifs et des indicateurs de développement durable (flèche rouge). Les objectifs sont définis comme suit :

« Il importe de définir un ensemble d'objectifs de développement durable... (qui) doivent tenir compte, de manière équilibrée, des trois volets du développement durable et des liens qui existent entre eux... Ces objectifs ne devraient pas faire oublier les objectifs du Millénaire pour le développement » (§246).

Et, « les objectifs de développement durable doivent être concrets, concis et faciles à comprendre, en nombre limité, ambitieux, d'envergure mondiale et susceptibles d'être appliqués dans tous les pays compte tenu des réalités, des ressources et du niveau de développement respectifs de ceux-ci ainsi que des politiques et des priorités nationales » (§247).

Le texte de Rio+20 retient, dans son cadre d'action et suivi, 22 domaines thématiques et 4 questions transversales.

Cadre d'Action & Suivi (V)
« 22 Domaines thématiques et 4 questions transversales » (A).

Questions transversales

Réduction des risques de catastrophe (186...)

Changement Climatique (190...)

Biodiversité (197...)

Désertification, dégradation des terres et sécheresse (205...)

Les numéros renvoient au texte de Rio + 20 (2012)

<i>Objectifs économiques et sociaux (OG)</i>	<i>Secteurs (OS)</i>	<i>Zones ou groupes spécifiques de pays (OS)</i>	<i>Paysages « naturels » (OS)</i>
Élimination de la pauvreté (105...) Promotion du plein emploi et de l'emploi productif, du travail décent pour tous et de la protection sociale (147...) Égalité des sexes et autonomisation des femmes (236...)	Eau et assainissement (119...) Énergie (125...) Développement durable du tourisme (130...) Modes de transport viables (132...) Villes et établissements humains viables (134...) Santé et population (138...) Produits chimiques et déchets (213...) Consommation et production durables (224...) Industries extractives (227...) Éducation (229...)	Petits États insulaires en développement (178...) Pays les moins avancés (181...) Pays les moins avancés sans littoral (182...) Afrique (183...) Actions régionales (185...)	Océans et mers (158...) Forêts (193...) Montagne (210)...
Sécurité alimentaire et nutrition et agriculture durable (108...)			

Dans la suite des engagements de Rio+20, le « post 2015 » est organisé sous l'égide des NU, en particulier pour préparer un accord sur l'opérationnalisation des objectifs de développement durable pour la période 2015 – 2030 et qui doit entrer en vigueur à la fin 2015. Le post 2015 se décompose ainsi en cinq composantes, évoluant suivant un calendrier permettant d'avoir un agrément international pour fin 2015..

Les 5 composantes du processus post-2015 depuis Rio+20 :

- **Objectifs de développement durable (ODD/SDGs)** Au cours de la Conférence de Rio +20 en 2012, les gouvernements ont convenu de lancer un processus dirigé par l'ONU pour créer un ensemble d'objectifs de développement durable universels pour être un cadre international qui permettra aux pays de mieux cibler et suivre les progrès accomplis dans les trois dimensions du développement durable (sociale, environnementale et économique) d'une manière coordonnée et globale (processus OWG /GTO).
- **Financement du développement durable :** Ce processus se déroule sous les auspices de l'Assemblée générale et est effectuée à partir de consultations ouvertes et larges avec les institutions financières internationales et régionales et d'autres parties prenantes concernées. Les travaux sont menés dans le « Comité intergouvernemental d'experts sur le Développement Durable » (ICESDF).
- **Gouvernance:** Forum politique de haut niveau (HLPF). Le Forum intergouvernemental politique de haut niveau universel est d'assurer le suivi de la mise en œuvre du développement durable. Il est de construire des forces, des expériences, des ressources et des modalités de la participation inclusive de la Commission sur le développement durable, et par la suite remplacer la Commission par laquelle un chevauchement avec les structures existantes, les organismes et entités cherche à être évité.
- **Objectifs post-millénaire pour le développement.** Un processus mené par les Nations Unies qui vise à aider à définir le futur cadre de développement mondial qui succédera aux Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), (ensemble de huit objectifs de développement mondiaux qui viennent à terme en 2015).
- **Processus d'adoption de l'ordre du jour de développement post-2015.** Au début

de la 69e Assemblée générale des Nations Unies (septembre 2014), les États membres vont s'engager dans des négociations pour fondre les processus post-OMD et ODD/SDG. L'objectif de ces travaux est d'établir un programme de développement post-2015 cohérent, défini par un ensemble d'objectifs mondiaux pour éradiquer la pauvreté dans le contexte du développement durable.

(pour plus de détails, voir les différentes instances en fonction : annexe ppt)

Il faut noter que ce processus doit évoluer en synergie avec les négociations sur le Changement Climatique (UNFCCC processus) et tenir compte des consultations pays, thématiques (11) et en ligne qui se déroulent (ou se sont déroulées) en concomitance.

La société civile est associée à l'ensemble du processus, en particulier via le Multi-Stakeholder Forum et des campagnes comme celle de « Beyond 2015 », TAP network, Stakeholder forum, « Global call to action against poverty (GCAP) »,...

La position africaine commune dont les six piliers sont repris ci-dessous (pour plus de détails cf annexe ppt)

Position commune africaine « post 2015 »

PCA approuvée par l'Union africaine le 31 Janvier 2014.

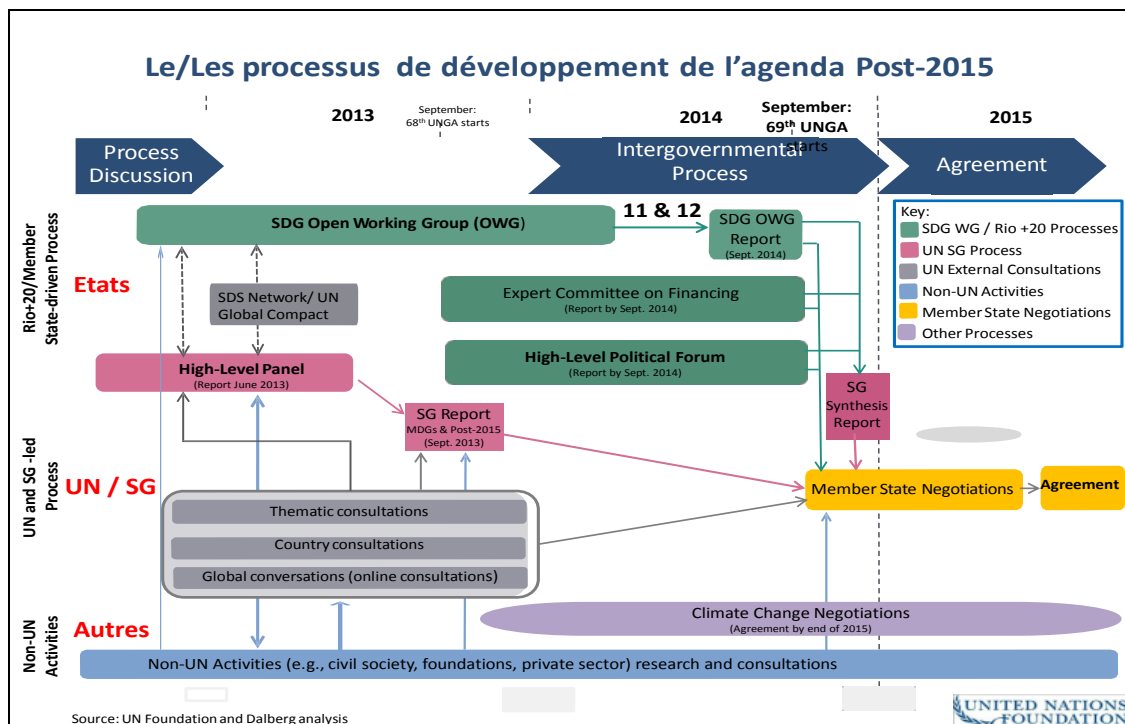
Six piliers ont été définis dans la PCA :

- 1. Transformation économique structurelle et croissance inclusive,**
- 2. Science, technologie et innovation,**
- 3. Développement centré sur l'être humain,**
- 4. Viabilité environnementale, gestion des ressources naturelles et des risques de catastrophes naturelles,**
- 5. Paix et sécurité**
- 6. Financement et partenariats.**

Campagne « Beyond 2015 » (annexe ppt)

Résumé des « statements on behalf » au GTO/OWG 11 du 5-9 mai (en annexe)

Le schéma ci-dessous illustre le séquençage des activités des processus d'ici 2015 et la place des différents intervenants.



Les travaux sur les ODD (OWG / GTO)

Le processus ODD se décompose en 3 phases :

Les contributions - Mars 2013 - Février 2014 : les États membres (OWG/GTO) reçoivent les contributions émanant des sessions prévues dans son programme de travail, des événements organisés par les parties prenantes et le système de l'ONU.

Les négociations – Mars 2014 - Sept 2014 : Le GTO/OWG consulte sur les objectifs et les cibles recommandés et travaille à construire un consensus sur le contenu de son rapport final.

L'AG des NU - Septembre 2014 : Le GTO/OWG présente son rapport à l'Assemblée Générale de l'ONU. Le rapport deviendra alors une contribution officielle à l'agenda de développement post-2015.

Le draft proposé après la séance de mi-août 2015 comporte 17 objectifs et 169 cibles (dont 62 MOI = 43+19) soit 107 cibles donc relativement proche du précédent

Le processus lancé en 2012 a permis de déboucher sur 17 ODD accompagnés de 169 cibles



Objectifs de développement durable

Objectif 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Objectif 4. Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Objectif 6. Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

Objectif 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable

Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Objectif 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables

Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions*

Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

** Étant entendu que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est la principale structure intergouvernementale et internationale de négociation de l'action à mener à l'échelle mondiale face aux changements climatiques.*

Objectif 17. Renforcer les moyens de mise en œuvre et de revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable

- Finances (5)
- Technologie (3)
- Renforcement des capacités (1)
- Commerce (3)

Problèmes systémiques

- Cohérence politique et institutionnelle (3)
- Partenariats multi-acteurs (2)
- Données, surveillance et rendu de comptes (2)

Exemple cibles

Objectif 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour)

1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté sous tous ses aspects, telle que définie par chaque pays et quelles qu'en soient les formes

1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient

1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété et au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage et aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adéquats, y compris la microfinance

1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental

1.a Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y

compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en oeuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes

1.b Mettre en place aux niveaux national, régional et international des principes de politique générale viables, qui se fondent sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté

Concrètement, l'investigation au sein des entités du réseau ENDA permet d'établir la configuration suivante :

Tableaux de correspondance enda / ODD : Voir en attaché ODD and ENDA Focus areas

Cette investigation au sein du réseau ENDA démontre que, dans la configuration actuelle des 17 ODD, les membres du réseau couvrent l'ensemble des ODD avec leurs propres activités.

Toutes les entités ont donc, dans leur domaine respectif, un savoir-faire et une expérience dans le champ des ODD. Il va s'agir de renforcer leur vision et leur connaissance en passant de l'aspect thématique au global en mettant l'accent sur les synergies et les interactions existantes.

Actualisation par chaque entité des correspondances activités /ODD

Travail sur les indicateurs correspondants

Etape 2. Au-delà des ODD : Passer des objectifs aux critères de DD (voir présentation et explication grille)

La connaissance des objectifs et des cibles est une condition nécessaire mais non suffisante de l'établissement d'un sentier vers le développement durable. En effet, il importe que dans leurs propres activités et celles qu'elles génèrent dans leurs projets soit établies des critères « garants » de la durabilité des processus.

De manière synthétique on utilisera, en référence aux quatre critères de la durabilité, les indicateurs suivants :

Grille : Critères & Indicateurs DD

Critères Principes	Conditions de « durabilité »	Indicateurs (exemples)
Economique « éthique de production/ consommation »	Efficiency / Efficacité /	<ul style="list-style-type: none"> • Valeur ajoutée : Valeur produite > valeur consommée • Les 2 déconnexions ; Production/ressources & production/environnement; qualité • Productivité des facteurs de production; qualification
Social « éthique humaine »	Equité / Inclusion / Résilience	<ul style="list-style-type: none"> • Répartition de la VA (ou PIB), IDH • Répartition revenus / population (Gini) • Population pauvre bénéficiaire CMU • Réduction pauvreté (% femmes, enfants)
Environnemental « éthique des écosystèmes »	Viabilité / Sobriété CO2 / Conservation	<ul style="list-style-type: none"> • Emissions GES, stockage de carbone • Synergies désertification, biodiversité,... • Autres pollutions
Institutionnel / Gouvernance "éthique démocratique à travers les modes de gouvernance "	Participation / Cohérence / Régulation	<ul style="list-style-type: none"> • Degré de participation / self-governance / citoyenneté • Gouvernance • Convergence des actions & politiques • Degré de conformité des processus

Pour les projets et activités spécifiques : ajout du critère technologique. J.Ph.Thomas, ENDA

A l'évidence, les indicateurs proposés ici ne sont qu'indicatifs et il faudra, autant que faire se peut, développer en les justifiant, toute une batterie d'indicateurs spécifiques aux thématiques spécifiques correspondant aux activités des entités.

Phase 2 - Phase explicative et de plaidoyer auprès des décideurs locaux, communautés rurales, et instances de tutelle au niveau national

Cette seconde phase consiste en l'élaboration d'un agenda de mise en œuvre de l'agenda post 2015 basé sur les transformations et intégré dans les réalités locales, nationales et sous régionales.

C'est sur ces constats que nous voudrions bâtir les processus de mise en œuvre des ODD actuellement débattus par la communauté internationale afin de ne pas répéter, en particulier, l'absence de participation dans l'élaboration et la mise en œuvre des OMD.

Le principe : Introduire la participation dans le processus c'est préparer l'adhésion des acteurs à la maîtrise de leur propre processus.

Faisons abstraction, pour l'instant, du processus international en cours pour l'établissement de l'agenda post 2015 et les ODD (voir par ailleurs les présentations actuelles et actualisées²). Selon les approches d'A. Sen, largement utilisées par la société civile dans

² Pour plus de détails, voir « Comprendre le processus post 2015 ». - Jean-Philippe Thomas, ENDA Tiers Monde - 2014, 14 pages.

l'analyse de communautés de base, il s'agit de manière micro-sociétale de faire émerger la perception et les solutions du problème à partir des populations elles-mêmes, renforçant ainsi l'aspect endogène du développement et de ses transformations.

A titre explicatif, on propose d'aborder le problème selon les séquences suivantes.

La méthode : une approche participative

Notre premier objectif est donc la participation et l'appropriation des processus par les populations elles-mêmes.

La méthode est basée sur la découverte de ces objectifs par les populations elles-mêmes :

1. Choisir une **zone géographique** donnée et délimitée : communauté rurale, village, ville secondaire, quartier, OSC, etc.
2. Réunir les **parties prenantes** : conseil municipal, représentants des métiers, associations, groupements, etc.

La réponse aux questions suivantes permet de déterminer les moyens d'existence, les modes de vie, les relations d'échanges, sociales, culturelles,...dans la zone étudiée :

1. **Observations : qu'est ce qui se passe sur la zone d'un point de vue économique, social, environnemental, politique, culturel ?**
Décrire les points relatés, les tendances,...
2. **Explications : pourquoi cela se passe ?**
Donner les raisons, actuelles, passées,...
3. **Solutions : qu'est qu'on peut faire ?**
Répertorier les idées, les objectifs, les hiérarchiser (par vote, consensus, MCA avec critères)
4. **Feuille de route : comment on peut le faire**
Articuler les actions,...plan d'actions
5. **Exécution** : le contrôle du processus à partir d'indicateurs

Comme on le voit, dans ce processus on distingue deux phases majeures : une première phase de **contribution** des partenaires et une seconde phase de **négociations**.

Les résultats avant exécution sont repris dans une matrice - type matrice dite de « **sensibilité** » - afin de schématiser la perception qu'ont les populations de l'état de fonctionnement de leur société et des mesures et actions à programmer.

L'intérêt de la méthode est d'arriver, dans un premier temps, au plan d'action à partir des objectifs que s'est fixé le groupe mais on perçoit également comment l'adhésion se construit à l'intérieur du groupe.

L'exécution nécessite que les partenaires s'engagent sur un pacte, une sorte de **contrat social** qui les lie entre eux pour l'atteinte des objectifs.

Un **groupe de suivi** doit être mise en œuvre pour, tout d'abord, établir les forces et faiblesses du plan d'action ainsi que les opportunités et les risques (analyse type SWOT), ensuite évaluer la pertinence des résultats obtenus par rapport au « contrat ».

Le rapprochement avec les OMD

A partir de là, on peut faire un premier rapprochement avec les ODD fixés par la communauté internationale et/ou ceux du pays en prenant l'exemple des objectifs du millénaire (OMD) à partir d'un descriptif succinct des objectifs et indicateurs.

Cela signifie que l'on peut suivre la mise en œuvre du plan d'action à partir d'indicateurs qui permettent de quantifier les progrès accomplis. Cela permet de revenir sur le débat du « Pourquoi tous les pays n'ont pas atteints leurs objectifs ? et de parfaire les premières explications politiques.

Comme on l'a souligné, ce type d'exercice peut s'effectuer à différents niveaux.

Développer et mettre en œuvre un programme ciblé de renforcement des capacités en vue d'appuyer les plans nationaux et locaux qui intègre les ODD.

Enda possède une expérience avérée dans ce type de programme puisque des outils spécifiques ont été développés, depuis de nombreuses années, pour la mise en œuvre dans les pays des Conventions sur l'environnement (Climat, désertification,...), des Programmes d'action nationaux sur l'adaptation (PANA), l'intégration des conventions sur l'environnement dans les plans de développement des pays au niveau national et local, etc. Toutes ces expériences et les leçons qu'on en tire sont autant d'intrants à intégrer à ce nouveau processus.

Questions à se poser :

- Comment ces expériences locales, nationales et régionales (leçons tirées, processus de prise de décision,..) peuvent s'intégrer aux agendas sur les ODD ?
- Quelles préparations sont nécessaires dans les pays pour être sûr que la mise en œuvre de l'agenda des ODD soit transformationnelle et intégrée dans les réalités locales, nationales et sous-régionales

Comment lire le processus post 2015 à partir des 5 composantes du **processus post-2015 depuis Rio+20, pour rappel**

Objectifs de développement durable (ODD/SDGs) Au cours de la Conférence de Rio +20 en 2012, les gouvernements ont convenu de lancer un processus dirigé par l'ONU pour créer un ensemble d'objectifs de développement durable universels pour être un cadre international qui permettra aux pays de mieux cibler et suivre les progrès accomplis dans les trois dimensions du développement durable (sociale, environnementale et économique) d'une manière coordonnée et globale (**processus OWG /GTO**).

Financement du développement durable : Ce processus se déroule sous les auspices de l'Assemblée générale et est effectuée à partir de consultations ouvertes et larges avec les institutions financières internationales et régionales et d'autres parties prenantes concernées. Les travaux sont menés dans le « **Comité**

intergouvernemental d'experts sur le Développement Durable » (ICESDF).

Gouvernance: Forum politique de haut niveau (HLPF). Le Forum intergouvernemental politique de haut niveau universel est d'assurer le suivi de la mise en œuvre du développement durable. Il est de construire des forces, des expériences, des ressources et des modalités de la participation inclusive de la Commission sur le développement durable, et par la suite remplacer la Commission par laquelle un chevauchement avec les structures existantes, les organismes et entités cherche à être évité.

Objectifs post-millénaire pour le développement. Un processus mené par les Nations Unies qui vise à aider à définir le futur cadre de développement mondial qui succédera aux Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), (ensemble de huit objectifs de développement mondiaux qui viennent à terme en 2015).

Processus d'adoption de l'ordre du jour de développement post-2015. Au début de la 69e Assemblée générale des Nations Unies (septembre 2014), les États membres vont s'engager dans des négociations pour fonder les processus post-OMD et ODD/SDG. L'objectif de ces travaux est d'établir un programme de développement post-2015 cohérent, défini par un ensemble d'objectifs mondiaux pour éradiquer la pauvreté dans le contexte du développement durable

L'appropriation de tels processus pose tout d'abord des problèmes d'adéquation avec les réalités nationales. Seul un **mécanisme de suivi** permanent au niveau national peut permettre une recherche permanente de l'adéquation.

- La déclinaison définitive des ODD au niveau international (2015) va nécessiter leur prise en compte dans les agendas nationaux.
- Les pays n'ayant pas atteint leurs OMD vont avoir à définir de manière concrète le chaînage OMD-ODD. L'analyse des circonstances nationales est primordiale et, à ce stade, des transformations économiques, sociales, sectorielles doivent être programmées par les pays.
- La révision des plans nationaux va générer des besoins de financement complémentaires prévus ou non dans les « moyens de mise en œuvre et partenariat » des textes du post 2015. Une adaptation des budgets nationaux que ce (ressources et dépenses) doivent permettre d'accompagner les transformations voulues.
- Les expériences de la société civile seront également à prendre en compte dans ces transformations. Les réseaux locaux, nationaux ou régionaux sur le développement durable et ses déclinaisons apporteront leurs solutions à prendre en compte dans les agendas nationaux.
- L'évaluation et le suivi du post 2015 et des ODD doit, dans chaque pays, faire l'objet d'une large communication et transparence afin de s'inscrire dans la pratique du « **contrat social** » tel que défini précédemment. Ces contrats peuvent être élaborés aussi bien au niveau local que national. Atteindre dès le départ le niveau régional

paraît trop ambitieux mais à construire. La société civile, comme dans tout le processus post 2015, doit être inscrite à tous les niveaux du suivi-évaluation.

- Chaque pays a à définir de manière consensuelle la forme d'organisation de ce suivi-évaluation et ses relations avec les instances et comités nationaux.
- Afin de participer à l'intégration régionale, la société civile doit promouvoir les mêmes mécanismes et les faire admettre au niveau des instances régionales. Un rapprochement sera fait, à chaque stade avec la position commune africaine commune (PCA).
- Le renforcement des capacités se conduit en relation avec les plaidoyers

Le programme de renforcement des capacités proposé est, d'abord et avant tout, basé sur l'existant dans les pays et leurs régions. Il est ordonnancé autour du « learning by doing » pour les acteurs effectifs du développement durable.

Il doit faire ressortir les **blocages et les barrières aux transformations** et proposer les mécanismes et mesures pour lever ces barrières.

De manière pratique, la conduite de ces activités et leur insertion dans les planifications nationales et locales passent par la mise en place d'une « task force » ou cellule indépendante qui pourrait intervenir du niveau local au sous régional. Elle aurait des déclinaisons aussi bien géographiques que sectorielles ; c'est à ce niveau que les réseaux existants peuvent intervenir en relations avec les entités du réseau enda dans leurs dimensions sectorielles et transversales.

À actualiser

“Follow up and review” (Suivi & revue) n° III « Faire des ODD une réalité » (I

In “Zéro draft of the outcome document for the UN Summit to adopt the Post 2015 Development Agenda » (point III, pages 29 à 32)

Le suivi et revue fait actuellement l'objet de débats Les débats actuels se situent principalement à ce niveau avec les rôles respectifs de HPLF ; ECOSOC, auxquels nous participons via TAP network (Transparency, Accountability and Participation in Post 2015).

Objectif

Mettre en place un cadre de “Follow up and review” robuste, efficace, inclusif et transparent qui opère aux niveaux national, régional et global afin de permettre une mise en œuvre efficace de l'agenda incluant la redevabilité vis-à-vis des citoyens.

Principes

Le processus repose sur un certain nombre de principes :

- L'appropriation (ownership) au niveau national est l'élément clé ;
- La nécessité de partir de l'existant ;
- La participation de toutes les parties prenantes ;
- La base pour les informations est constituée par l'ODD 17.18 « Donnée, contrôle et redevabilité » (data, monitoring and accountability) ; à savoir obtenir des « données désagrégées de haute-qualité, opportunes et fiables sur les revenus, le genre, l'âge, la race, l'ethnie, le statut migratoire, l'invalidité, la localisation géographique et d'autres caractéristiques relevant du contexte national ».

- **Niveau national**

Les réponses nationales à la mise en œuvre des ODD doivent être basées sur l'existant, en particulier les stratégies nationales de développement durable.

La revue des Etats, au moins tous les 4 ans, doit inclure les contributions de la société civile, des collectivités locales, des universités, du secteur privé, des autres acteurs.

Les parlements nationaux doivent être intégrés aux processus de revue.

Niveau régional

Les revues au niveau régional sont une opportunité pour l'apprentissage mutuel, pour une coopération sur les enjeux transfrontaliers et pour échanger sur les ODD respectifs des pays.

Les résultats alimenteront le « suivi et revue » au niveau global (HLPF).

Chaque région est invitée à déterminer le forum adéquat basé sur l'existant, pour mettre en œuvre ce mécanisme

Niveau global

Le HLPF est ciblé comme l'apex du processus de revue sous l'égide de l'Assemblée Générale et d'ECOSOC. Des liens sont à établir avec le suivi et revue de Conférences spécifiques des NU, comme celle sur les pays les moins avancée (PMA).

Tous les quatre (4) ans le HLPF énonce les orientations politiques sur l'agenda et sa mise en œuvre.

Le HLPF doit appuyer la participation de la société civile et des autres parties prenantes dans le processus de suivi et revue.

Des guides de suivi et revue seront mis à disposition des pays.

Des buildings blocks (non repris ici) illustrent le cadre du suivi et revue selon les trois niveaux (national, régional et global)